



Les flux financiers illicites menacent les progrès en matière d'égalité des sexes

QUELQUES CHIFFRES

- Les pays à faible revenu perçoivent plus de 4x plus de recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) que de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La TVA prélève une grande partie des recettes auprès des personnes les plus pauvres – une catégorie dans laquelle les femmes sont surreprésentées dans tous les pays.
- Les femmes sont plus dépendantes des services publics car la majorité des 1,5 milliard de personnes vivant avec \$1 ou moins par jour sont des femmes.
- Les femmes consacrent en général environ 2,5x plus de temps que les hommes aux soins non rémunérés et au travail domestique.
- À l'échelle mondiale, on estime que 40 % des femmes salariées n'ont accès à aucune forme de protection sociale acquise par l'emploi, comme les pensions ou l'assurance maladie.



Les taxes sur la consommation affectent plus les femmes car elles consacrent une plus grande part de leurs revenus aux biens et services de base, en raison des normes sociétales qui font reposer la charge des soins aux enfants et aux personnes âgées sur elles.

La lutte contre les flux financiers illicites peut réduire les inégalités à la redistribution des richesses et à l'accès partagé aux avantages du développement.

LE PROBLÈME

Les flux financiers illicites sont des mouvements d'argent ou de capitaux d'un pays à l'autre, ou des fonds qui sont illégalement gagnés, transférés et/ou utilisés à travers une frontière internationale. Ce terme englobe la fraude et l'évasion fiscales pratiquées par les sociétés transnationales, le blanchiment d'argent et le transfert de fonds provenant de pots-de-vin, de la corruption et d'activités criminelles.

Le recouvrement des recettes est un outil essentiel grâce auquel les États peuvent faciliter l'égalité d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels et corriger les inégalités structurelles, y compris les inégalités entre les sexes. La fiscalité est un outil essentiel pour lutter contre les inégalités économiques, y compris les inégalités entre les sexes, par la redistribution au moyen de formes progressives d'imposition et l'affectation des recettes fiscales au renforcement des services sociaux qui protègent les droits de l'homme et réduisent les inégalités.

Les flux financiers illicites empêchent tous les pays, mais en particulier les pays à faible revenu, de mobiliser les ressources nécessaires à un développement inclusif et équitable. En outre, les pertes de ressources financières qui en résultent finissent par réduire l'assiette fiscale nationale. Afin de compenser le manque de recettes, des mesures régressives telles que des taxes sur la consommation et d'autres impôts indirects sont mises en œuvre. Ces taxes augmentent le prix des produits de base, ce qui affecte de manière disproportionnée les ménages pauvres, en particulier les femmes rurales et les femmes vivant dans des établissements urbains informels, car elles sont souvent seules responsables du ménage.

Les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes pauvres, dépendent largement des services publics. Lorsque les décideurs politiques réduisent le financement de ces services ou lorsque les services fournis sont inadéquats, les autorités attendent des femmes qu'elles fournissent ces services, en effectuant des tâches qui étaient auparavant assurées par l'État. Par exemple, les femmes sont responsables de la collecte de l'eau dans 80 % des ménages n'ayant pas accès à l'eau potable. Les puits sont souvent loins et le temps nécessaire pour aller chercher l'eau réduit le temps que les femmes peuvent consacrer à des activités génératrices de revenus ou autres. Le travail non rémunéré des femmes joue un rôle crucial en subventionnant l'ensemble des économies nationales, tout en cimentant les inégalités de travail et de salaire sur la base des rôles de genre. Outre la violation des droits économiques, sociaux et du travail cela affecte la capacité de gain, l'éducation et la santé des femmes.

Il en résulte des impacts négatifs multiples et croisés sur l'égalité des sexes, créant des obstacles aux droits fondamentaux. Les effets disproportionnés des flux financiers illicites et les multiples niveaux de discrimination aux conséquences intergénérationnelles qu'ils engendrent à l'encontre des femmes mettent en péril la réalisation des Objectifs de développement durables, notamment l'Objectif 5 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation.

SOLUTIONS POSSIBLES

Le droit au développement

Le droit au développement vise à créer un environnement propice à la paix, au développement et aux droits de l'homme et à la mobilisation de ressources pour un développement inclusif. Les dimensions internationales de ce droit sont fondées sur les notions d'une humanité commune et invoquent les responsabilités mondiales partagées des États et la responsabilité mutuelle de la communauté internationale par-delà les frontières nationales, de sorte qu'il contribue concrètement à la mise en place du nouveau contrat social. Les États ont des obligations à trois niveaux : (a) au niveau interne, par la formulation de politiques de développement national touchant les personnes relevant de leur juridiction ; (b) au niveau international, par l'adoption de politiques s'étendant au-delà de leur juridiction ; et (c) au niveau collectif, par des partenariats mondiaux et régionaux. L'article 8 de la [Déclaration sur le droit au développement](#) appelle à une inclusion pleine et égale des femmes dans les forums de gouvernance. La promotion des femmes à tous les niveaux est une étape essentielle de la réalisation du droit au développement. La participation des femmes en politique est liée à un plus faible niveau de corruption, un facteur important contribuant aux flux financiers illicites.

Recommandations stratégiques

- Effectuer une analyse de genre des politiques fiscales et d'imposition afin d'identifier et d'éliminer les préjugés sexistes spécifiques affectant les femmes. Donner la priorité aux politiques fiscales sensibles à la dimension de genre afin de s'assurer que les politiques fiscales et de revenus sont formulées en tenant compte de leur impact sur les droits des femmes et l'égalité des sexes.
- Reconnaître, représenter, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré. Augmenter l'affectation des recettes fiscales aux services publics.
- Les États devraient entreprendre des études d'impact indépendantes, participatives et périodiques sur les effets extraterritoriaux de leurs politiques en matière de secret financier et d'impôt sur les sociétés sur les droits des femmes.
- Les politiques fiscales doivent être orientées de manière à augmenter le poids des impôts directs sur les revenus et les bénéfices du capital, ainsi que sur les grandes entreprises, tout en réduisant le poids des impôts sur les communautés à faible revenu, et en particulier les femmes marginalisées et les autres personnes en situation de vulnérabilité. Mettre fin à l'abus de l'impôt sur les sociétés en promouvant des politiques fiscales qui ne favorisent pas la concurrence fiscale par le biais de congés fiscaux, de réductions et de subventions pour les sociétés transnationales qui sont des sources d'investissement étranger.
- Promouvoir la participation libre, active et significative des femmes aux processus de prise de décision à tous les niveaux.
- Créer un organisme fiscal mondial démocratique, inclusif et transparent sous les auspices de l'ONU.
- Mettre en œuvre le [Programme d'action d'Addis-Abeba](#) pour réduire de manière substantielle les flux financiers illicites et l'évasion fiscale systématique des entreprises internationales d'ici à 2030, en vue de les éliminer progressivement dans tous les pays.



Si l'impôt sur les sociétés diminue et que l'impôt sur le revenu des personnes physiques augmente en conséquence, l'impact d'une fiscalité plus élevée sur les femmes aura tendance à augmenter aussi. Les inégalités économiques entraînent une discrimination à l'égard des femmes. Des niveaux élevés d'abus fiscal par le biais de flux financiers illicites sapent les principes d'égalité et de non-discrimination des droits de l'homme.



CONTACT

infodesk@ohchr.org

www.ohchr.org

Lire le rapport
complet